

Monsieur Benoît HAMON
Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Education nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

N/R : CC/NA 31 13/14 Paris, le 14 avril 2014

Monsieur le Ministre,

Lors du groupe de travail du 28 mars dernier, consacré à la rémunération et aux obligations de service des enseignants du 1<sup>er</sup> degré, des mesures ont été proposées pour nos collègues exerçant dans l'enseignement spécialisé.

Ainsi, l'augmentation du montant des indemnités des référents et des responsables locaux d'enseignement en milieu pénitentiaire constitue un progrès.

En ESMS, le projet de circulaire enfin prévu pour remettre de l'ordre dans des situations disparates et sources de nombreux conflits dans les établissements, constitue également une avancée, ainsi que la majoration d'une nouvelle indemnité de fonction pour les coordonnateurs pédagogiques.

En revanche, en Segpa, Erea et Ulis, si la proposition d'intégrer les actuelles heures de coordination et de synthèse dans l'indemnité spéciale semble intéressante sur le principe, elle ne peut nous satisfaire car au final le compte n'y est pas.

En effet, le montant uniforme de 900€ de cette indemnité représenterait un manque à gagner très important pour la grande majorité de nos collègues. Ce serait une régression pouvant aller jusqu'à une perte de 840€/an. Au moment où la question du pouvoir d'achat est la préoccupation première de nos collègues, ce n'est pas acceptable pour le SE-Unsa.

Après avoir été écartés du versement de l'ISAE, cette mesure, en l'état, serait vécue comme une provocation par les personnels concernés. Nous attendons que, dans le cadre de la poursuite des discussions, une solution soit trouvée pour améliorer la lisibilité du régime indemnitaire, tout en préservant le pouvoir d'achat.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER Secrétaire Général du SE-UNSA